

ACTION URGENTE

HAÏTI. DES FAMILLES EXPULSÉES DE FORCE, UNE CENTAINE D'AUTRES EN DANGER

Une soixantaine de familles ont été chassées de chez elles dans un quartier informel à Titanyen, à la périphérie de Port-au-Prince, la capitale du pays. Une centaine d'autres familles risquent de subir le même sort. La plupart de ces personnes ont été victimes du séisme qui a frappé Haïti en janvier 2010 et ont déjà été expulsées de force de leur camp de fortune en mai 2012.

Dans la matinée du 7 décembre 2013, un juge de paix de la municipalité de Croix-des-Bouquets accompagné de 17 policiers et d'un groupe d'hommes armés de machettes et de bâtons ont chassé une soixantaine de familles d'un quartier informel à Titanyen, à la périphérie de Port-au-Prince. Les résidents affirment que le juge de paix n'a présenté aucun ordre d'expulsion et que, n'ayant pas été informés au préalable de l'expulsion, ils n'ont pas eu la possibilité de contester cette mesure. Les hommes armés ont commencé à démolir leurs habitations sans leur laisser le temps de récupérer leurs affaires, qui ont ensuite été volées lorsque les policiers ont tiré en l'air afin d'intimider les résidents. D'après ces derniers, une dizaine de personnes ont été agressées, dont une femme enceinte de quatre mois. Les habitants se sont vu informer que les familles vivant encore dans le quartier (environ une centaine) seraient également chassées.

La plupart de ces familles résidaient auparavant dans un camp de personnes déplacées par le séisme, le camp Mozayik, situé dans la municipalité de Delmas à Port-au-Prince, dont elles ont été expulsées en mai 2012. Titanyen, où ces personnes vivent à l'heure actuelle, fait partie d'une zone connue sous le nom de Canaan. Il s'agit d'un grand terrain déclaré d'« utilité publique » deux mois après le séisme de 2010 par le gouvernement de l'époque. Des dizaines de milliers de personnes ayant perdu leur foyer lors du tremblement de terre se sont installées là, mais beaucoup sont confrontées à des expulsions forcées à l'initiative de personnes affirmant être propriétaires de ces terres.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en français ou dans votre propre langue :

- priez instamment les autorités de veiller à ce que les habitants de Titanyen ne soient pas expulsés en dehors de toute procédure légale, sans préavis suffisant ni consultation, et de garantir que toutes les personnes concernées bénéficient d'une solution de relogement adéquate ;
- demandez qu'une enquête soit menée sur l'implication de représentants des autorités nationales dans une expulsion illégale, et sur le recours supposé à une force excessive par des agents de police ;
- exhortez les autorités à chercher des solutions durables aux besoins d'hébergement des habitants de Titanyen et des centaines de milliers de personnes qui vivent encore dans des camps de fortune.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 20 JANVIER 2014 À :

Ministre de la Justice et de la Sécurité publique

Jean Renel Sanon
18, avenue Charles Summer
Port-au-Prince, Haïti

Courriel : secretariat.mjsp@yahoo.com

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

Directeur Général de la Police nationale

Godson Orélus
Police Nationale d'Haïti
Port-au-Prince, Haïti

Courriel : godore68@hotmail.com

Formule d'appel : Monsieur le Directeur,

Copies à :

Ministre chargée des Droits de l'Homme et de la Lutte contre la pauvreté extrême

Marie Carmelle Rose Anne Auguste
33, Boulevard Harry Truman
Port-au-Prince, Haïti

Courriel :

rosanne.auguste@primature.ht

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques d'Haïti dans votre pays.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

HAÏTI. DES FAMILLES EXPULSÉES DE FORCE, UNE CENTAINE D'AUTRES EN DANGER

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Près de quatre ans après le séisme dévastateur qui a frappé le pays en janvier 2010, 171 974 personnes vivent encore dans des camps de fortune, d'après l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Un tiers d'entre elles risquent d'être expulsées de force. Néanmoins, ce nombre n'inclut pas les 52 926 résidents de Canaan, que l'OIM a récemment supprimés de ses listes de personnes déplacées, le gouvernement haïtien considérant cette zone comme des « nouveaux quartiers nécessitant un plan d'urbanisme à long terme », et non comme un camp de personnes déplacées.

Canaan, quartier informel situé à plusieurs kilomètres au nord de Port-au-Prince et ne disposant ni d'eau courante, ni d'installations sanitaires, continue de croître avec l'arrivée de nouvelles victimes d'expulsions forcées. Ce site se trouve sur un grand terrain que l'ex-président René Préal avait déclaré d'« utilité publique » deux mois après le séisme. Cependant, le statut de ces terres reste peu clair et les familles qui s'y sont réinstallées n'ont aucune sécurité d'occupation. Beaucoup d'entre elles, dont les anciens résidents du camp Mozayik, ont été chassées d'un camp de personnes déplacées ou ont quitté un camp menacé afin de trouver un endroit plus sûr où vivre. De nombreux habitants de Canaan risquent d'être expulsés de force à l'initiative d'individus affirmant être propriétaires de ces terres, y compris les anciens résidents de Lanmè Frape (voir AMR 36/020/2013, <http://www.amnesty.org/fr/library/info/AMR36/020/2013/fr>).

Le 4 mai 2012, 126 familles vivant au camp Mozayik, dans la municipalité de Delmas, ont été expulsées de force par des agents municipaux accompagnés de membres armés de la Brigade de contrôle des rues (BRICOR) de Delmas et des agents de la Police nationale d'Haïti. Le terrain sur lequel les personnes déplacées ont construit leurs abris de fortune à la suite du séisme a été affecté à un projet de développement commercial. Les propriétaires présumés n'ont engagé aucune procédure juridique pour obtenir un arrêté d'expulsion auprès du tribunal, contrairement à ce qu'exige le droit national. Ils ont repris possession des lieux en faisant intervenir les autorités municipales et des personnes privées.

Personnes concernées : environ 60 familles expulsées de force
Hommes et femmes

AU 327/13, AMR 36/022/2013, 9 décembre 2013

